

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
04 SEPTEMBRE 2018

Présents : ANCRENAZ AURELIE ; ANCRENAZ GILLES ; BALLARA PATRICIA ; BIMBERT JOELLE ; FAMEL EMILE ; GRELAZ BRUNO ; GUY PIERRE ; LHOTE MARILYN ; LOPEZ MARIA. MERMOUX SERGE ;SAVOINI SERGE ; TROGER JEAN-LUC ; TUR THIERRY ; VANDEMAELLE SYLVIE ; WATT-CHEVALIER ALINE.

Absents excusés : SALZARD CHRISTOPHE ; SAULNIER ARLETTE, donne pouvoir à ANCRENAZ GILLES

Absents : COMTE RACHEL ; KRAFT AGNES.

Secrétaire de séance : BALLARA PATRICIA

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Juillet 2018 : Après correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- Néant

DÉLIBÉRATIONS :

3/ Mise à disposition du rapport d'activité de la Communauté de Commune Faucigny Glières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la publication du rapport d'activité de la Communauté de Communes Faucigny Glières et précise que ce dernier est consultable par le public en Mairie.

4/ Désignation des délégués auprès des commissions thématiques du SCOT cœur de Faucigny.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers suivants pour représenter la Commune auprès des différentes commissions thématiques.

- Habitat et logement : Bruno GRELAZ et Gilles ANCRENAZ
- Environnement : Bruno GRELAZ, Emile FAMEL et Aline WATT-CHEVALIER
- Agriculture et forêt : Serge MERMOUX et Emile FAMEL
- Economie et industrie : Gilles ANCRENAZ, Thierry TUR, Aline WATT-CHEVALIER
- Mobilité et infrastructure : Serge SAVOINI, Jean-Luc TROGER, Patricia BALLARA, Thierry TUR
- Tourisme : Marilyn LHOTE, Jean-Luc TROGER

5/ Désignation des délégués auprès du comité de pilotage Natura 2000

A l'unanimité le Conseil Municipal confirme que Bruno GRELAZ est désigné délégué titulaire et Aline WATT-CHEVALIER déléguée suppléante.

6/ Convention avec la préfecture d'Annecy pour la télétransmission des actes

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec la préfecture d'Annecy pour permettre la télétransmission des actes.

7/Signature d'un avenant à la convention avec ARPEGE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec ARPEGE pour permettre la mise en conformité de la convention avec le la réglementation générale pour la protection des données.

8/Signature d'un avenant à la convention avec COMEDEC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec COMEDEC pour permettre la mise en conformité de la convention avec le la réglementation générale pour la protection des données.

La séance est levée à 20h11

Le Maire, Serge SAVOINI